CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E22412** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2027**

ÉDITÉ LE 08/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1981

Raison sociale : EXIA CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 27/08/2021
Capital : 1 000 000

7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
ZONE INDUSTRIELLE
45140 INGRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS B 320 800 410
Siret : 320 800 410 00021
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 0004947
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 096448T1244000/001 559135/14

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 096448T1244000/001 559135/14
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 02 38 88 12 34 **Fax :** 02 38 88 16 77
Portable : 0619563449
Responsabilité légale :
JALICON CHARLES PRÉSIDENT

Site Internet : https://jalicon.fr
E-mail : contact@jalicon.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 674 000 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	31	24/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 08/10/2026 13:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.